

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 9 JUIN 2020



Compte rendu affiché le

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 3 juin 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_034

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL À
L'ASSOCIATION DES
CLUBS DE RETRAITÉS DE
CALUIRE ET CUIRE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme CRESPIY, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme DEL PINO, Mme GOYER, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, Mme CROUZET, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, Mme NICAISE, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI
M. DIALLO (par proc. à M. THEVENOT), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), M. FAIVRE (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

.....

Rapport de : Philippe COCHET

L'association des clubs de retraités de Caluire et Cuire a pour objet de créer, promouvoir, coordonner toutes initiatives, services, activités culturelles, physiques ou sportives à l'usage de pré-retraités, retraités ou invalides demeurant à Caluire et Cuire.

Cette association est composée de membres actifs, de membres adhérents et d'un membre de droit : la Ville de Caluire et Cuire qui peut être représentée par toute personne de son choix.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE SE PRONONCER pour qu'il soit procédé à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- DE DESIGNER **un représentant** du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association des clubs de retraités de Caluire et Cuire.

M. MICHON est élu par 34 voix pour.

La candidature de Mme LE CARPENTIER recueille 8 voix.

M. MATTEUCCI ne prend pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.